

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 57 (1916), p. 37-43

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__37_0

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1916

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 1916

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PAR M. MAURICE BELLOM, PRÉSIDENT.
ALLOCATION DE M. LE PRÉSIDENT ET INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1916 ET DU BUREAU.
ALLOCATION DE M. MALZAC, PRÉSIDENT POUR 1916.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 17 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 1915.
NÉCROLOGIE : MM. RAPIN, MELLON ET DERRUA.
NOMINATIONS ET PRÉSENTATIONS.
PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. PAUL MEÛRIOT SUR LA QUESTION DES CHEMINS DE FER D'ALSACE-LORRAINE EN 1871.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MAURICE BELLOM, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17^h 40 sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président sortant, qui s'exprime en ces termes :

ALLOCATION DE M. LE PRÉSIDENT ET INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1916 ET DU BUREAU

« Messieurs, à l'heure où je descends de ce fauteuil où votre confiance m'a élevé, je vous demande la permission de rompre une fois de plus avec nos traditions et de vous apporter, au lieu d'un discours en règle, une poussière d'allocation, au lieu du fruit raisonné d'une intelligence qui travaille, l'épanchement désordonné mais ému d'un cœur qui déborde, oui, Messieurs, d'un cœur qui déborde pour vous d'admiration, de gratitude et de sympathie : d'admiration pour votre œuvre à la fois scientifique, philanthropique et patriotique; de gratitude pour la collaboration que vous n'avez cessé de me prêter; de sympathie pour vos personnes, pour vos familles, pour vos deuils, que dis-je ? pour *nos* deuils : car tout n'est-il pas commun dans cette Société, non

seulement fondée sur l'unité des travaux scientifiques, mais encore animée d'un même idéal issu de la recherche de la vérité, cette condition nécessaire de la civilisation et du droit.

« Certes, vous n'avez pas attendu ces heures tragiques pour faire l'apprentissage de la souffrance : vous avez connu les souffrances de l'intelligence dévorée par la soif de la vérité, vous avez connu les souffrances de l'esprit d'invention poursuivi par le désir du progrès. Toutefois ceux qui, comme moi, ont fait depuis une période triennale l'expérience annuelle de deuils successifs savent que les souffrances de l'intelligence ne sont rien en comparaison des souffrances du cœur; mais ils savent aussi que la main toute-puissante qui nous frappe est douée d'une infinie bonté et qu'elle donne toujours à nos épaules la force nécessaire pour supporter le fardeau dont elle les charge.

« Vous en avez fourni la preuve par l'énergie que vous avez témoignée dans votre assiduité à nos séances et dans votre participation à nos débats et à nos travaux. Vous en avez ainsi doublement mérité de la patrie, tout d'abord par votre contribution au rayonnement scientifique d'une France devenue chaque jour plus chère dans les épreuves qu'elle a traversées, dans les périls qui la menacent, puis par le réconfort que vous avez apporté aux impatients et aux timides que la prolongation de la lutte aurait pu inciter à la lassitude et au découragement.

« Ce n'est donc point par une sèche énumération de la table des matières que je pourrai rendre hommage à vos travaux. Je les résumerai en disant que, pour répondre à l'appel adressé par moi dès le début de ma présidence, vous avez consacré aux statistiques de guerre l'ensemble de vos études. De la sorte, non seulement vous avez attesté que toutes vos préoccupations et toutes vos pensées étaient dirigées vers les péripéties et les conséquences de cette lutte mondiale, mais aussi vous avez affirmé l'indépendance de la science française vis-à-vis de cette science étrangère qui prétendait l'asservir par une documentation dont elle semblait posséder le monopole et par une méthode dont elle paraissait détenir le secret. Vous avez montré que l'idéal le plus pur issu de la culture littéraire n'est pas incompatible avec la rigueur de la méthode scientifique, en un mot que la patrie de Corneille et de Victor Hugo est en même temps celle de Descartes et de Pasteur.

« Sans doute, je n'aurai ni l'honneur ni la joie de mettre le point final à ce volume des Statistiques de guerre dont j'ai cherché, dès le premier jour de ma présidence, à rédiger la préface et à délimiter le cadre. Mais j'ai la confiance que l'œuvre entreprise sera couronnée de succès, à la fois grâce à votre infatigable labeur et grâce à la haute direction que vous vous êtes donnée. En appelant à votre tête le premier de nos vice-présidents, vous vous êtes assuré non seulement une compétence statistique particulièrement éprouvée dans les questions sociales si vivantes au cours de la guerre, appelées à devenir si brûlantes au lendemain de la paix, mais encore une expérience des débats parlementaires dont toute réunion humaine, fût-elle scientifique, ne cesse jamais d'éprouver le plus réel besoin. Je remets donc entre ses mains le précieux dépôt que vous m'aviez confié, moins avec la satisfaction de m'exonérer d'une charge rendue légère par votre collaboration, qu'avec la certitude de placer votre glorieuse phalange sous la conduite d'un chef toujours prêt à la guider vers cette terre promise du vrai où le règne de la justice doit enseigner la tolérance réciproque et le respect mutuel des droits sacrés des individus et des peuples. »

Il invite ensuite M. MALZAC, nouveau président, à prendre place au fauteuil qu'il lui cède.

ALLOCUTION DE M. MALZAC, PRÉSIDENT POUR 1916

M. MALZAC prononce le discours suivant :

« L'heure n'est pas aux longs discours, mais elle laisse place cependant, pour votre nouvel élu, au double et agréable devoir de vous exprimer sa gra-

titude personnelle et de dire au président sortant, le lieutenant-colonel Maurice BELLOM, combien nous lui savons gré d'avoir associé, dans une même activité et un même dévouement, l'Armée qui nous est chère et la Statistique que nous servons.

« Et puis, mes chers collègues, il y a la tradition, qui est la véritable ossature de sociétés comme la nôtre et à laquelle nous devons rester attachés dans ces menues choses que sont les allocutions d'usage aussi bien que pour tous les actes de notre vie sociale.

« Lamennais a dit : « Le passé est la lumière placée au seuil de l'avenir. »

« Combien cette parole nous apportera de soutien dans l'œuvre que notre Société aura à accomplir au lendemain des plus formidables commotions que le monde ait jamais traversées.

« Elle va se trouver, dans sa maturité, en présence des mêmes problèmes que posèrent à sa prime jeunesse, toutes proportions gardées, les douloureuses épreuves de 1870, et la tradition lui apportera, pour lui faciliter sa tâche, les directions des maîtres vénérés qui présidèrent alors à ses travaux et tout ce que leurs continuateurs y ont ajouté d'études et de documentations pendant plus de quarante années.

« Le champ à parcourir sera malheureusement plus vaste, mais ce sera toujours le mouvement des hommes et des choses que la Société de Statistique de Paris aura à définir, à classer et à dénombrer.

« Nos devanciers nous enseignent qu'il faut savoir se garder de faire œuvre hâtive et par suite incomplète ou éphémère et nous avons aussi le devoir impérieux d'écartier les spécialisations tendancieuses et d'éviter jusqu'à l'apparence d'avoir obéi à une pensée de censure ou de louange.

« Le statisticien n'est pas un juge prononçant des sentences : il est un témoin et c'est le seul souci de la vérité qui doit inspirer ses travaux.

« *Vitam impendere vero* : c'est là sa devise et c'est là son honneur.

« La Société de Statistique de Paris n'y a jamais failli.

« Je n'ignore pas le plaisant brocard : *on fait dire aux statistiques ce que l'on veut* ; mais il me sera permis de faire remarquer que cette malice ne s'adresse pas, en réalité, aux travailleurs scrupuleux qui élaborent les statistiques et qu'elle atteint ceux-là seuls qui tentent de les dénaturer pour des fins plus ou moins intéressées.

« De semblables perversions ne doivent cependant pas nous laisser indifférents, surtout quand on voit un certain général de Bernhardt torturer la statistique démographique, jusqu'à en faire en quelque sorte l'instigatrice des dévastations, des atrocités et des crimes systématiquement accumulés sur terre et sur mer par des empires de proie.

« Voici en effet ce qu'écrivait, dès 1911, ce général prussien, dans *La Guerre d'aujourd'hui* :

« L'Allemagne nourrit actuellement, sur une étendue qui est à peu près celle de la France, 65 millions d'habitants, tandis qu'en France il n'y en a que 40 millions. *Cette population énorme s'accroît tous les ans de 1 million environ.* Il est impossible que l'agriculture et l'industrie de la mère-patrie puissent procurer à la longue à une masse d'hommes croissant dans de telles proportions un travail assez rémunérateur...

« Si nous voulons obtenir pour notre nation la place qui lui convient dans le monde, il faut nous confier à notre glaive, renoncer à toute utopie pacifiste efféminée, et augmenter nos armements afin de pouvoir jeter dans la balance décisive toute la force de nos 60 millions d'hommes. »

« Un autre publiciste allemand n'a-t-il pas écrit que le fils unique de la famille française devrait céder la place aux quatre enfants et plus de la famille allemande ?

« Quel avenir serait réservé à notre pauvre humanité, si une pareille doc-

trine pouvait jamais prévaloir, étendant sur les individus et les peuples une menace permanente d'asservissement et d'expatriation!

« Ce serait la fin des petites nations, dont la natalité ne saurait égaler, en nombres absolus, celle de leurs grandes voisines et ce serait aussi la prédominance des appétits de la bête sur les plus nobles aspirations et les plus pures conquêtes de la civilisation humaine.

« Non, la statistique n'a dans cette œuvre de mort aucune part directe ni indirecte.

« Messagère de vérité et de progrès, excitatrice des généreuses émulations entre les peuples, elle se dressera, elle aussi, contre l'exécration militarisme pangermaniste, violateur des traités, destructeur de la libre évolution des intelligences et des élans spontanés de la conscience et du cœur.

« L'humanité ne subira pas cette régression vers la barbarie.

« Nous en avons pour garantes l'imprescriptible souveraineté de la Justice et du Droit et l'inébranlable volonté de nos vaillants du front de lutter jusqu'au bout pour apporter au monde cette paix par la victoire, dont le premier de nos membres d'honneur, M. Poincaré, président de la République, disait dans son beau message du 4 août 1915 : « La seule paix que puisse accepter la République est celle qui garantira la sécurité de l'Europe, qui nous permettra de respirer, de vivre et de travailler, qui reconstituera la patrie démembrée, qui réparera nos ruines et qui nous protégera avec efficacité contre tout retour offensif des ambitions germaniques. »

« Nous associant à ces fières paroles, au nom de la Société de Statistique de Paris, j'adresse aux héroïques combattants l'expression reconnaissante de notre inlassable admiration et je renouvelle à nos collègues, frappés dans leurs plus chères affections, notre ferme propos de garder fidèlement la mémoire des fils de France, tombés, face au drapeau, pour la gloire et le salut de la patrie. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 17 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 1915

M. le Président met aux voix les procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 1915 insérés dans les fascicules de décembre 1915 et janvier 1916 du Journal de la Société.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

NÉCROLOGIE : MM. RAPIN, MELLON ET DERRUA

M. le Président fait connaître qu'il a le très profond regret d'annoncer la mort d'un des doyens de la Société, M. Amédée RAPIN, décédé dans son château de Ploix (Cher) le 16 juillet 1915, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Il informe la Société que le secrétaire général a reçu de bonnes nouvelles de notre autre fondateur M. SERRET.

Il fait part du décès de MM. MELLON et DERRUA.

NOMINATIONS ET PRÉSENTATIONS

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. RAIGA, docteur en droit, chef de service à la préfecture de la Seine, chargé de conférences à la Faculté de Droit, présenté par MM. CADOUX et BARRIOL;

LEFORT, sous-chef de bureau au ministère des Finances, présenté par MM. A. NEYMARCK et BARRIOL;

DEJOUX, directeur de la maison DACTYLE, présenté par MM. G. FAURE et BARRIOL.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. RAIGA, LEFORT et DEJOUX sont nommés membres titulaires.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu la demande d'admission de M. MAGNAN, chef du bureau des tarifs à la Direction générale des Douanes, présenté par MM. GIRAUD et PUPIN, et celle de M. NOETZLIN, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, présenté par MM. A. NEYMARCK et BARRIOL.

Conformément à l'usage il sera statué à leur sujet dans la séance de février 1916.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire général qui fait part à la Société de la réception d'un certain nombre d'ouvrages; il signale notamment :

États-Unis : Département du Travail. Les effets de la détermination du salaire minimum dans l'Orégon.

Massachusetts : 14^e Direction annuelle des organisations du Travail. 1915. Bibliographie du Travail. 1914.

Suède : Statistique générale annuelle des chemins de fer suédois. 1914.

Le service sanitaire et les soins donnés aux malades dans la marine du 1^{er} octobre 1914 au 30 septembre 1915.

L'Office des assurances de l'État sur les accidents du travail en 1914.

Rapport annuel sur l'arpentage.

M. le Secrétaire général fait mention particulière des deux fascicules de documents relatifs à la guerre que M. PAYELLE a fait parvenir à la Société, savoir :

Rapports et procès-verbaux d'enquêtes de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (application du décret du 23 septembre 1914).

M. le président remercie au nom de ses collègues M. PAYELLE et le félicite du travail formidable que lui a coûté l'établissement de ces douloureuses statistiques.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT SUR LA QUESTION DES CHEMINS DE FER D'ALSACE-LORRAINE EN 1871

Dans l'étude qu'il a entreprise, M. P. MEURIOT s'est attaché, d'une part, à faire l'historique de la constitution du réseau alsacien-lorrain et l'exposé de sa situation en 1870 et, d'autre part, à analyser le règlement de sa situation en 1871, par le traité de Francfort et ses conventions subséquentes.

L'industrielle Alsace fut, parmi les provinces de France, une des premières à posséder un chemin de fer. M. KOEHLIN, après avoir obtenu, dès 1837, pour une société dont il était mandataire, la concession de la petite ligne de Mulhouse à Thann, ligne d'un intérêt plutôt industriel et local, qui fut ouverte en 1839 et rachetée par la Compagnie de l'Est en 1858, fut déclaré, en 1838, concessionnaire de la ligne de Strasbourg—Bâle, d'une longueur de 139 kilomètres, qui devait être prolongée jusqu'à Lauterbourg à la jonction de la ligne bavauroise de Lauterbourg à Mannheim; c'est le premier élément du réseau des grandes voies ferrées d'intérêt national et international qui devait par la suite recevoir un assez grand développement dans cette région; cette ligne fut achevée en 1844. Bientôt la Lorraine prend sa part de la grande ligne Paris—Strasbourg, longue de 502 kilomètres, concédée en 1845; puis, successivement, s'ouvrent les lignes de Frouard—Metz, de Metz à Forbach et à la frontière prussienne: ces voies avaient été concédées à la Compagnie Paris—Strasbourg qui, en 1854, devint la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. A cette même époque (1854-1858) fut construite la seconde grande ligne de l'Est, Paris—Mulhouse—Bâle, qui comprenait dans le seul département du Haut-Rhin un développement de 68 kilomètres et constituait elle aussi une grande artère de relations internationales.

En 1861, la ligne de Paris—Strasbourg est prolongée jusqu'au delà du Rhin par le pont de Kehl qui relie l'Alsace au grand-duché de Bade.

Enfin les lignes d'Alsace sont complétées successivement par une série de voies partant de la ligne centrale de Mulhouse à Strasbourg et dirigées vers les Vosges, tandis que la Lorraine voyait ouvrir les lignes de Metz—Thionville et Thionville à la frontière prussienne (1854-1859), Thionville—Longuyon (1863) et Sarreguemines à la frontière prussienne, dernière ligne ouverte avant la guerre de 1870, livrée à l'exploitation le 1^{er} juin de cette même année.

M. P. MEURIOT fait ensuite l'exposé des projets élaborés pour la jonction des lignes d'Alsace et de Lorraine, projets inspirés par des considérations d'ordre militaire, mais malheureusement incomplètement réalisés avant la guerre, et il montre les lacunes que présentait notre réseau lorsque celle-ci éclata; il rend un hommage ému au parti que la Compagnie de l'Est sut tirer alors, par son initiative et à l'aide de ses ressources propres, de moyens restreints dont, par surcroît, l'administration militaire avait fort incomplètement réglé l'emploi.

M. P. MEURIOT termine cette première partie de sa communication par l'historique de la constitution du petit réseau du grand-duché de Luxembourg.

En ce qui concerne le règlement de la situation des chemins de fer d'Alsace-Lorraine en 1871, M. MEURIOT donne la longueur totale (746 kilomètres) et la répartition du réseau compris sur le territoire annexé par l'Allemagne, en distinguant l'ancien et le nouveau réseau; la Compagnie de l'Est se voyait enlever en outre l'exploitation des 237 kilomètres de chemins de fer luxembourgeois. De plus, un certain nombre de chemins de fer d'intérêt local, construits ou concédés en vertu de la loi de 1865, étaient également perdus.

Laissant au second plan les conventions particulières qui réglèrent le sort de ces derniers (l'une d'elles, relative au chemin de fer d'Avricourt à Cirey, entraîna une rectification de frontière avec rétrocession à la France de la commune d'Igney et d'une partie de la commune d'Avricourt), l'orateur s'attache surtout à l'examen du règlement de la situation des lignes perdues par la Compagnie de l'Est et notamment des négociations qui aboutirent à la rédaction des « articles additionnels », véritable traité-annexe du traité du 10 mai 1871.

Le Gouvernement français était obligé d'user, dès avant la rectification du traité de paix, de son droit de rachat de la concession de l'Est pour les lignes concédées en Alsace-Lorraine et l'État allemand lui était subrogé dans tous les droits acquis par le rachat de la concession; les propriétés que la France transmettait à l'Allemagne par l'effet de ce même rachat étaient bien entendu minutieusement énumérées, le matériel roulant en étant expressément excepté (le Gouvernement allemand restitua de ce chef environ 3.500 wagons et 100 locomotives).

L'État français s'engageait à libérer les chemins de fer cédés à l'Allemagne de « tous les droits que des tiers pourraient faire valoir, notamment des droits des obligataires »; ainsi, la cession des voies de l'Est était effectuée nette de toute hypothèque et les créanciers de la Compagnie n'auraient plus affaire qu'à l'État français, qui prenait en outre à sa charge les réclamations que la Compagnie de l'Est pourrait élever vis-à-vis du Gouvernement allemand ou de ses mandataires. L'indemnité à payer par l'État allemand à la Compagnie de l'Est par l'entremise de l'État français était fixée à 325 millions (à déduire sur nos 5 milliards), somme obtenue par une transaction entre l'indemnité de 360 millions réclamée par la Compagnie et les 120 millions offerts par les négociateurs allemands. Les articles additionnels réglaient enfin la situation des chemins de fer du Luxembourg et consacraient l'abandon des droits de la Compagnie de l'Est sur la partie de son réseau située de Saint-Louis à Bâle.

M. P. MEURIOT termine sa communication par l'étude très complète des discussions et débats parlementaires qui précédèrent le vote de la loi du 17 juin 1873 réglant la situation de la Compagnie de l'Est vis-à-vis de l'État français, vote qui fut obtenu à une très grande majorité et sans caractère politique, les

voix des différents partis se confondant dans la majorité et la minorité. La convention de 1873, conclut l'orateur, avait sauvegardé, mais très strictement, les intérêts de la Compagnie et c'est l'État français qui en tirait le plus clair bénéfice, l'annuité de 20 millions touchée par la Compagnie de l'Est ne représentant guère plus de la moitié du bénéfice annuel qu'elle eût tiré de ses chemins de fer alsaciens-lorrains : ceci montre l'énorme dommage subi par la Compagnie de l'Est en 1871; on peut espérer qu'ayant souffert avec le pays du désastre de cette première guerre, elle aura, comme lui, prochainement une revanche réparatrice.

M. le Président adresse les remerciements de la Société à M. Paul MEURIOT pour son intéressante communication; à propos de cette dernière, M. R.-G. LÉVY tient à montrer comment, même en matière de conventions de chemins de fer, l'Allemagne tient ses engagements et il expose les conditions dans lesquelles ont été réglées, contrairement au contrat intervenu, les annuités dues à la Direction générale des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, en qualité de concessionnaire du chemin de fer Guillaume-Luxembourg.

Après une intervention de M. DESROYS DU ROURE, M. CADOUX fait observer que la communication de M. P. MEURIOT doit, au point de vue de la statistique générale, nous inspirer une résolution d'ordre pratique : si, au moment du règlement, nos ennemis invoquent l'impossibilité de réparer par des indemnités les dommages qu'ils auront causés, nous pourrons reprendre leurs propres statistiques et montrer qu'ils ont, dans leurs chemins de fer de l'État, dans leur domaine forestier ou minier, dans la part que l'État a dans les divers trusts industriels, un gage fort appréciable.

La séance est levée à 19^h 30.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
MALZAC.
